



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N° 2024-06

L'an deux mille vingt-quatre, le trente janvier, à 18h30.

Le Conseil communautaire dûment convoqué le vingt-trois janvier 2024, s'est réuni en session ordinaire, à Brignais, sous la présidence de Madame Françoise GAUQUELIN, Présidente.

Le secrétaire de séance désigné est : M. Serge BERARD

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 37

Nombre de conseillers communautaires présents : 29

Nombre de conseillers communautaires absents et représentés : 7

Nombre de conseillers communautaires absents : 1

PRESENTS :

Mme Monia BEN SLAMA, MM. Jean-Luc BERARD, Serge BERARD, Mme Laurence BEUGRAS, MM. Guy BOISSERIN, Jean-Marc BUGNET, Lionel BRUNEL, Mme Josiane CHAPUS, MM. Dominique CHARVOLIN, Damien COMBET, Mme Christiane CONSTANT, MM. Jérôme CROZET, Mmes Marie DECHESNE, MM. Ernest FRANCO, Pierre FOUILLAND, Pierre FRESSYNET, Mme Françoise GAUQUELIN, MM. Jean-Louis GERGAUD, Martial GILLE, Jean-Philippe GILLET, Mme Corinne JEANJEAN, MM. Erwan LE SAUX, Guillaume LEVEQUE, Mmes Christine MARCILLIERE, Pascale MILLOT, Martine MORELLON, M. Grégory NOWAK, Mmes Céline ROTHEA, Catherine STARON.

ABSENTS REPRESENTES :

Mme Agnès BERAL donne pouvoir à M. Pierre FRESSYNET

M. Thierry DILLENSEGER donne pouvoir à Mme Catherine STARON

Mme Patricia GRANGE donne pouvoir à M. Jérôme CROZET

M. Jean-François PERRAUD donne pouvoir à M. Damien COMBET

Mme Claire REBOUL donne pouvoir à Mme Monia BEN SLAMA

Mme Anne-Claire ROUANET donne pouvoir à M. Jean-Pierre GILLET

M. Roland WILPUTTE donne pouvoir à Mme Christiane CONSTANT

ABSENTS :

Mme Valérie GRILLON

Publiée le 05 février 2024

Objet : Stratégie biodiversité : Cadre stratégique et plan d'action

Vu le rapport établi par M. Damien COMBET :

Rappel :

Le conseil communautaire a approuvé, lors de sa séance du 25 janvier 2022, le lancement de l'élaboration d'une stratégie foncière environnementale, ayant pour

objectif de favoriser la résilience des espaces naturels et agricoles de la CCVG face au changement climatique.

L'élaboration de cette stratégie passe par trois grandes étapes :

- La réalisation d'un diagnostic Biodiversité de ces espaces naturels et agricoles ;
- La définition des axes stratégiques et de leurs objectifs ;
- La construction d'un plan d'action.

Le diagnostic Biodiversité a été réalisé par le bureau d'études Biotope et présenté en conseil communautaire lors de sa séance du 27 septembre 2022. Suite à ce diagnostic, un temps de sensibilisation et d'approfondissement a été proposé aux élus et agents municipaux et communautaires, sous la forme d'une fresque de la Biodiversité et d'un séminaire d'approfondissement avec deux chercheurs du CNRS, spécialisés sur la Biodiversité et le changement climatique.

Le travail s'est poursuivi par la définition du cadre stratégique, qui a été approuvé par la commission Mobilité, Environnement, Transition écologique et Agriculture, lors de sa séance du 9 juin 2023. Au cours de leurs échanges, les membres de la commission ont souhaité renommer la stratégie, qui devient **Biodiversité 2024 – 2034**. Le plan d'action a été approuvé par les membres de la commission lors de sa séance du 11 décembre 2023, après avoir fait l'objet d'une séance de travail dédiée le 9 octobre 2023.

Le cadre stratégique :

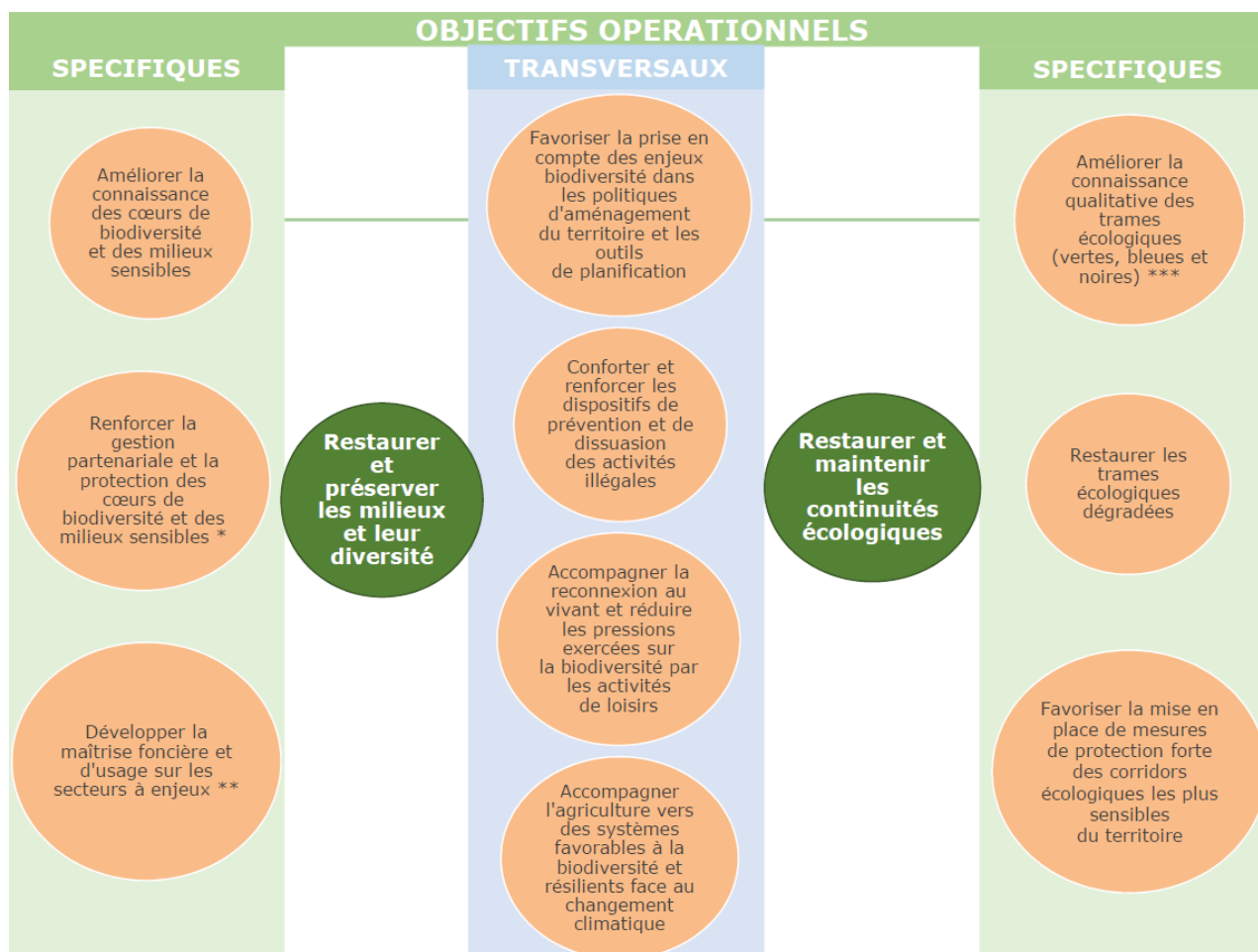
La CCVG s'appuie sur ses espaces agricoles et naturels pour faire face au double défi du changement climatique et de l'effondrement de la biodiversité. Pour cela, elle doit faire face à deux grands enjeux écologiques, que le diagnostic de la biodiversité de la vallée du Garon a permis de faire ressortir :

- La diversité des milieux naturels et leur capacité d'accueil de la biodiversité, fortement fragilisées par de multiples pressions qui entraînent disparition et dégradation des milieux ;
- La fonctionnalité écologique du territoire, c'est-à-dire les connexions entre ces milieux sur le territoire de la vallée du Garon, elles aussi fortement fragilisées par les pressions qu'elles subissent et qui créent des pertes de connexion.

Pour y faire face, la CCVG se fixe deux grands **objectifs à long terme** :

- Restaurer et préserver les milieux et leur diversité
- Restaurer et maintenir les continuités écologiques

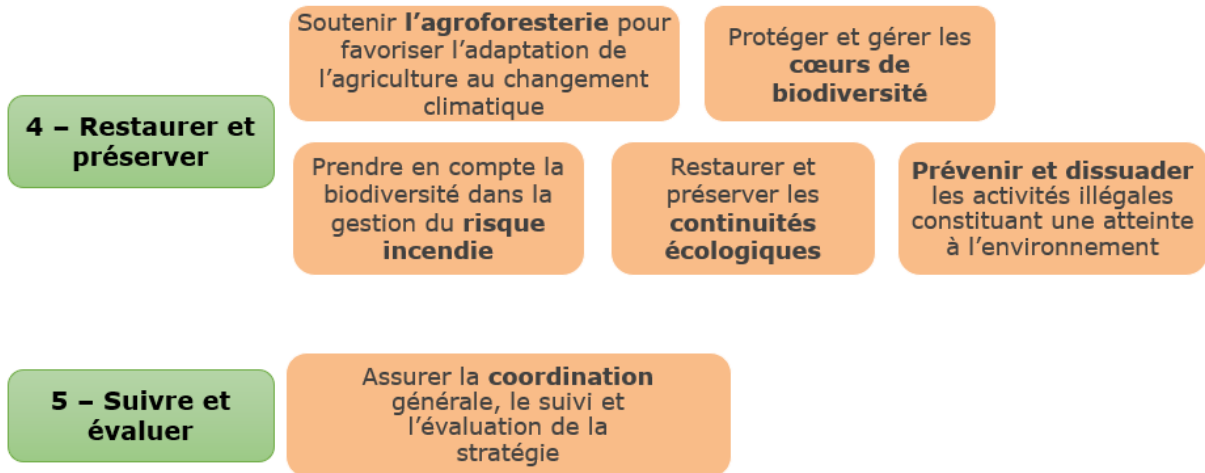
Pour y parvenir, dix **objectifs opérationnels**, à atteindre sur la période de la stratégie, sont fixés :



Le plan d'action :

Afin de répondre à ces objectifs, un plan d'action, comportant 14 fiches-action est proposé :





Les moyens à mobiliser :

L'ingénierie interne

FA1 - Biodiversité et planification : construire une boîte à outils pour favoriser l'intégration des enjeux biodiversité dans les outils de planification	FA3 - Maîtrise foncière : gérer les parcelles CCVG et favoriser une vision d'ensemble des gestions environnementales sur la vallée du Garon	FA6 - Déployer un programme de formation sur la Biodiversité à destination des élus et des agents
FA2 - Développer la maîtrise foncière et d'usage pour la Biodiversité sur les espaces agricoles et naturels	FA4 - Accompagner les mobilisations citoyennes sur la préservation de la biodiversité de la vallée du Garon	FA7 - Mettre la data au service de la biodiversité du territoire
FA10 - Protéger et gérer les cœurs de biodiversité	FA5 - Mobiliser les acteurs des activités de loisirs nature sur la préservation de la biodiversité	FA8 - Définir et réaliser un programme d'amélioration de la connaissance et de suivi de l'évolution de la biodiversité sur 10 ans
FA11 - Prendre en compte la biodiversité dans la gestion du risque incendie, en zones agricoles et naturelles	FA9 - Soutenir l'agroforesterie pour favoriser l'adaptation de l'agriculture au changement climatique	FA14 - Assurer la coordination générale de la stratégie, le suivi de sa mise en œuvre et son évaluation
FA12 - Restaurer et préserver les continuités écologiques sur la CCVG		
FA13 - Prévenir et dissuader les activités constituant une atteinte à l'environnement		

Légende

Ingénierie interne peu importante

Ingénierie interne importante

Ingénierie interne très importante

Un certain nombre de fiches-action requièrent, pour leur bonne mise en œuvre, une ingénierie interne importante. Le phasage des actions qui est proposé en tient compte, afin d'échelonner leur démarrage en fonction du degré d'ingénierie interne à mobiliser.

Les moyens financiers : l'investissement

INVESTISSEMENT	Montant 2024-2034
FA2 - Développer la maîtrise foncière et d'usage pour la Biodiversité sur les espaces agricoles et naturels	1 000 000 €
FA10 - Protéger et gérer les coeurs de biodiversité	A définir
FA11 - Prendre en compte la biodiversité dans la gestion du risque incendie, en zones agricoles et naturelles	A définir
FA12 - Restaurer et préserver les continuités écologiques sur la CCVG	A définir
FA13 - Prévenir et dissuader les activités constituant une atteinte à l'environnement	60 000 €
TOTAL 2024 - 2034	1 060 000 €
<i>Moyenne annuelle indicative</i>	<i>106 000 €</i>

Remarque : pour les fiches-action n°10, 11 et 12, des diagnostics doivent être réalisés afin de définir les actions à mettre en œuvre. En fonction des actions à mettre en place à l'issue des diagnostics, des budgets complémentaires seront soumis à la délibération du conseil communautaire.































Les moyens financiers : le fonctionnement

Le budget prévisionnel de la stratégie s'élève à **1 796 000€** en fonctionnement pour la période 2024 – 2034, soit une moyenne annuelle indicative de 179 600€.

FONCTIONNEMENT	Montant 2024-2034
FA1 - Biodiversité et planification : construire une boîte à outils pour favoriser l'intégration des enjeux biodiversité dans les outils de planification	-
FA2 - Développer la maîtrise foncière et d'usage pour la Biodiversité sur les espaces agricoles et naturels	140 000 €
FA3 - Maîtrise foncière : gérer les parcelles CCVG et favoriser une vision d'ensemble des gestions environnementales sur la vallée du Garon	200 000 €
FA4 - Accompagner les mobilisations citoyennes sur la préservation de la biodiversité de la vallée du Garon	80 000 €
FA5 - Mobiliser les acteurs des activités de loisirs nature sur la préservation de la biodiversité	50 000 €
FA6 - Déployer un programme de formation sur la Biodiversité à destination des élus et des agents	16 000 €
FA7 - Mettre la data au service de la biodiversité du territoire	50 000 €
FA8 - Définir et réaliser un programme d'amélioration de la connaissance et de suivi de l'évolution de la biodiversité sur 10 ans	160 000 €
FA9 - Soutenir l'agroforesterie pour favoriser l'adaptation de l'agriculture au changement climatique	36 000 €
FA10 - Protéger et gérer les coeurs de biodiversité	134 000 €
FA11 - Prendre en compte la biodiversité dans la gestion du risque incendie, en zones agricoles et naturelles	20 000 €
FA12 - Restaurer et préserver les continuités écologiques sur la CCVG	140 000 €
FA13 - Prévenir et dissuader les activités constituant une atteinte à l'environnement	700 000 €
FA14 - Assurer la coordination générale de la stratégie, le suivi de sa mise en oeuvre et son évaluation	70 000 €
TOTAL 2024 - 2034	1 796 000 €
<i>Moyenne annuelle indicative</i>	<i>179 600 €</i>

La présentation détaillée jointe en annexe apporte des précisions sur ce que recouvre les montants prévisionnels alloués en fonctionnement à chaque fiche-action.

Le phasage des actions :

PHASE 1 2024	FA2 - Développer la maîtrise foncière et d'usage pour la Biodiversité sur les espaces agricoles et naturels	  
	FA10 - Protéger et gérer les coeurs de biodiversité	  
	FA3 - Maîtrise foncière : gérer les parcelles CCVG et favoriser une vision d'ensemble des gestions environnementales sur la vallée du Garon	 
	FA14 - Assurer la coordination générale de la stratégie, le suivi de sa mise en oeuvre et son évaluation	
PHASE 2 2025	FA8 - Définir et réaliser un programme d'amélioration de la connaissance et de suivi de l'évolution de la biodiversité sur 10 ans	
	FA1 - Biodiversité et planification : construire une boîte à outils pour favoriser l'intégration des enjeux biodiversité dans les outils de planification	  
	FA13 - Prévenir et dissuader les activités constituant une atteinte à l'environnement	  
	FA11 - Prendre en compte la biodiversité dans la gestion du risque incendie , en zones agricoles et naturelles	  
PHASE 3 2026	FA9 - Soutenir l' agroforesterie pour favoriser l'adaptation de l'agriculture au changement climatique	 
	FA7 - Mettre la data au service de la biodiversité du territoire	
	FA12 - Restaurer et préserver les continuités écologiques sur la CCVG	  
PHASE 4 2027	FA6 - Déployer un programme de formation sur la Biodiversité à destination des élus et des agents	
	FA4 - Accompagner les mobilisations citoyennes sur la préservation de la biodiversité de la vallée du Garon	 
	FA5 - Mobiliser les acteurs des activités de loisirs nature sur la préservation de la biodiversité	 

Le phasage proposé s'appuie sur les critères suivants :

- Prioriser les actions pour lesquelles un besoin à satisfaire rapidement est d'ores et déjà identifié (par exemple, la fiche-action 2 consacrée au développement de la maîtrise d'usage et foncière afin de renforcer la veille foncière qui est déjà conduite sur la CCVG, ou la mise en place des notices de gestion sur les parcelles en maîtrise CCVG) ;
- Et/ou les actions qui permettent de poser les bases pour mettre en oeuvre d'autres actions (par exemple, la fiche-action 8 dédiée à la construction du programme d'amélioration des connaissances) ;
- Répartir le démarrage des actions selon le niveau d'ingénierie interne qu'elles demandent.

Remarque : une rubrique est dédiée à l'élaboration de la stratégie Biodiversité 2024 – 2034 sur le site internet de la CCVG.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres,

APPROUVE la stratégie Biodiversité 2024 – 2034 telle que jointe en annexe, pour une mise en oeuvre dès janvier 2024.

Extrait certifié conforme,

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux, devant le Tribunal Administratif de Lyon par le biais d'une requête sous format papier ou déposée sur le site www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à compter de sa réception. L'auteur de la décision peut également être saisi d'un recours gracieux dans le même délai. Cette démarche prolonge le délai de recours qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse, (l'absence de réponse au terme de deux mois vaut rejet implicite)